



Mesures de substitution (MS)

Un atout pour l'instruction pénale ?

lic.iur. Roger Harris

Vizepräsident Bezirksgericht Zürich

10. Abteilung

Zwangsmassnahmengericht

lic.iur. Corinne Kauf

Staatsanwältin

Staatsanwaltschaft I des Kantons Zürich

für schwere Gewalkriminalität

Andreas Werner

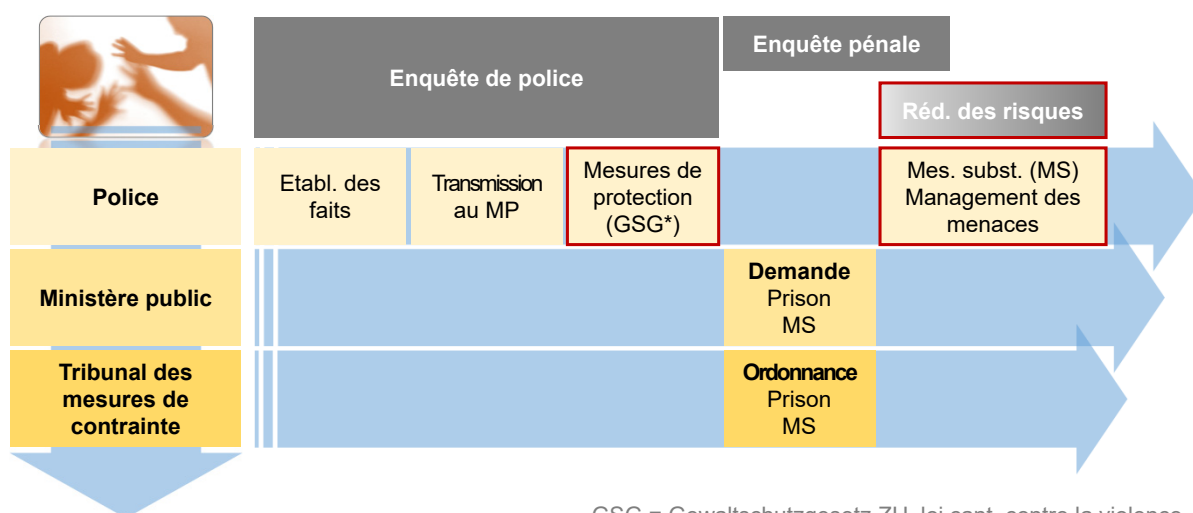
Dienstchef Gewaltschutz

Präventionsabteilung

Kantonspolizei Zürich



Le Management des menaces dans la chaîne de l'enquête



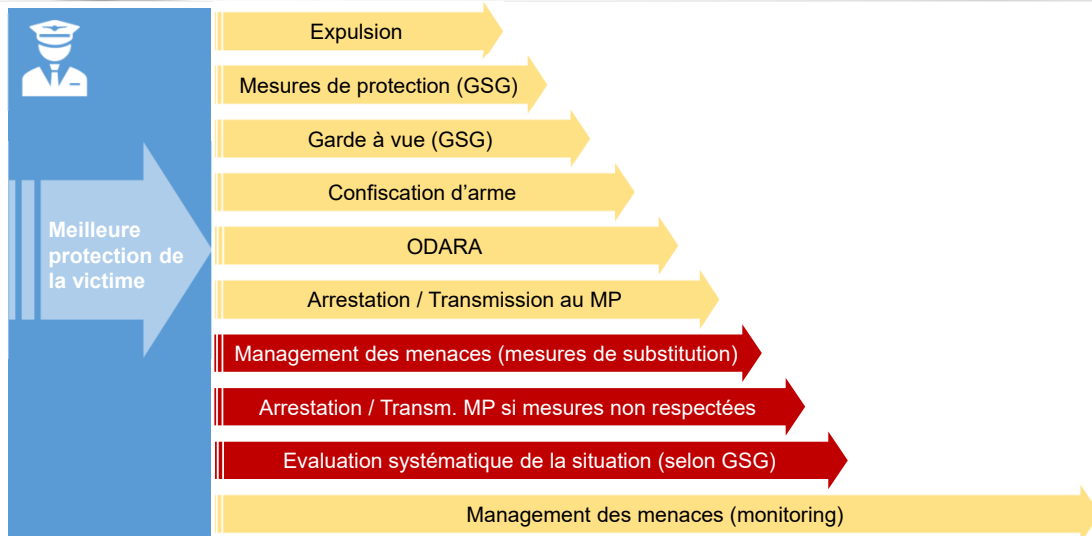
GSG = Gewaltschutzgesetz ZH, loi cant. contre la violence

Neue Rechtsgrundlagen zum Schutz vor Gewalt
Ersatzmassnahmen
2021





Action de la police dans les cas de violence domestique



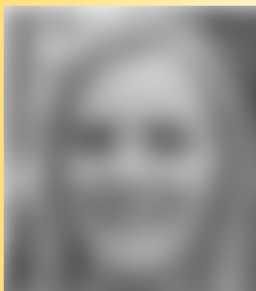
Neue Rechtsgrundlagen zum Schutz vor Gewalt
Ersatzmassnahmen
2021



Management des menaces

Risques

- Règlement de l'affaire au premier plan
- Indifférence
- Responsabilités disjointes
- Absence de mise en réseau
- Besoin d'intervention non clarifié
- Urgence de l'intervention non évaluée



Opportunités

- Identification des facteurs de risque
- Besoin d'intervention/(protection) clarifié
- Urgence de l'intervention évaluée
- Existence d'une mise en réseau
- Compréhension commune (du cas)
- Acceptation de la prise de responsabilité

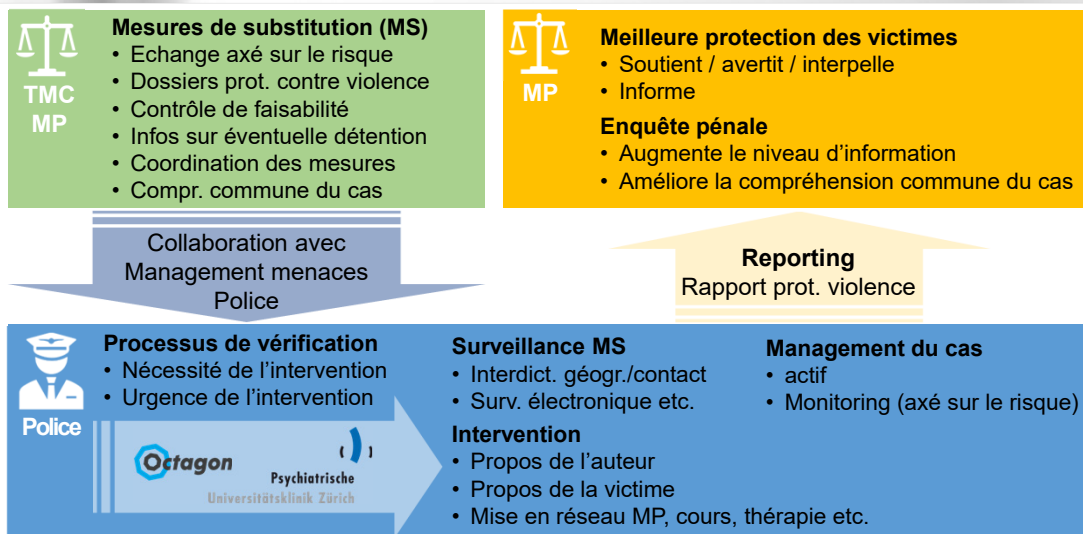


«une vision plus nette»

Neue Rechtsgrundlagen zum Schutz vor Gewalt
Ersatzmassnahmen
2021



Implication de la police dans les mesures de substitution



Neue Rechtsgrundlagen zum Schutz vor Gewalt
Ersatzmassnahmen
2021



Arrestation et transmission en cas de non-respect des MS

Selon ordre de mission «violence domestique» police cant. ZH:

■ Non-respect des mesures de substitution (art. 237 CPP)

→ **WOSTA* 12.8.1.2.9.5 Mise en oeuvre des mesures de substitution**

Les violations des mesures de substitution doivent être sanctionnées de manière cohérente. La personne concernée doit être arrêtée, interrogée sur ses infractions et conduite au Ministère public compétent ou au procureur afin d'examiner l'opportunité de sa mise en détention provisoire.

* WOSTA = Weisungen der Oberstaatsanwaltschaft für das Vorverfahren (directives cantonales sur les procédures préliminaires)

Neue Rechtsgrundlagen zum Schutz vor Gewalt
Ersatzmassnahmen
2021





Procédure de détention devant le Ministère public

- Au cours de l'interrogatoire d'arrestation, le Ministère public examine s'il souhaite demander la mise en détention provisoire auprès du tribunal des mesures de contraintes compétent.
- Le Ministère public interroge la personne accusée en détail sur l'infraction présumée et obtient ainsi une impression personnelle de celle-ci.
- La détention provisoire ne peut être ordonnée que s'il existe une forte suspicion d'infraction et un motif de détention : risque de collusion, de fuite, de récidive ou de passage à l'acte (v. art. 221 CPP).



Mesures de substitution à la détention provisoire

- Les MS sont des conditions contraignantes qui peuvent être imposées à l'accusé par le Ministère public en lieu et place d'une détention provisoire (v. art. 237 CPP)
- Si les conditions ne sont pas respectées, l'accusé peut être placé en détention provisoire
- Les MS requièrent également un fort soupçon ainsi que l'un des motifs de détention susmentionnés
- Le tribunal doit confirmer les mesures de substitution ordonnées
- **Attention** : s'il y a un risque élevé de passage à l'acte ou de récidive, il est toujours conseillé d'ordonner la détention provisoire et d'obtenir une expertise psychiatrique





Quelles sont les MS possibles ?

- La liste de la loi n'est pas exhaustive. En particulier, les MS suivantes sont possibles :
 - Traitement médical (thérapie)
 - Coopération avec les services de police contre la violence
 - Participation à des cours
 - Fourniture de sûretés
 - Saisie de documents d'identité et autres documents officiels
 - Interdiction géographique et de contact
 - Obligation d'annonce
 - Obligation d'exercer une activité professionnelle
 - Exigence d'abstinence en matière d'alcool ou de drogues
 - Etc.



Pourquoi les MS ont-elles un grand effet, notamment dans les cas de violence domestique ?

- L'emprisonnement de la personne accusée peut exacerber le problème (p.ex. perte d'emploi, stress psychologique dû à la détention)
- Les victimes n'exigent souvent ni emprisonnement ni punition, elles veulent simplement qu'on les laisse tranquilles
- Les interdictions de contact et géographiques devraient devenir des standards → elles sont généralement bien respectées et calment la situation
- Dans le cadre des mesures de substitution, les personnes accusées peuvent être placées dans des cours appropriés, des mesures thérapeutiques et/ou mises en lien avec les services de police contre la violence à un stade précoce → leur volonté de coopérer est souvent élevée à ce stade
- Si la procédure est tout de même abandonnée, au moins des mesures significatives ont déjà pu être engagées et la personne accusée en a déjà bénéficié dans le meilleur des cas





Importance des MS

- Les mesures de substitution jouent un rôle de premier plan
 - TMC Zurich: mesures de substitution au lieu d'une détention provisoire dans environ un tiers des cas
 - Mais l'importance varie selon la raison de la détention
 - Risque de collusion: grande importance (interd. de contact, géographique)
 - Risque de récidive: grande importance (interdiction de contact, géographique, conditions tq traitement médical, suivi de cours, abstinence d'alcool etc.)
 - Risque de fuite, de passage à l'acte: pratiquement aucune MS efficace
- ➔ En général : des MS sont très souvent ordonnées dans les cas de violence domestique

Neue Rechtsgrundlagen zum Schutz vor Gewalt
Ersatzmassnahmen
2021



Missions du Tribunal des mesures de contrainte

- Le TMC décide en première instance de toutes les ordonnances, prolongations et révocations de la détention provisoire, de la détention préventive et des mesures de substitution.
- Le TMC décide de manière indépendante, donc pas de coopération avec la police ou le Ministère public
- Audiences très rares car la personne accusée accepte généralement la mesure de substitution (exception: le TMC envisage les MS au lieu de la détention demandée)
- Le TMC ne surveille pas les mesures de substitution ordonnées, la gestion de la procédure revient au Ministère public ou au tribunal compétent

Neue Rechtsgrundlagen zum Schutz vor Gewalt
Ersatzmassnahmen
2021





Quand le TMC ordonne-t-il des mesures de substitution ?

- Le tribunal compétent ordonne une ou plusieurs mesures plus douces au lieu d'une détention provisoire ou préventive, si celles-ci poursuivent le même objectif que la détention (art. 237 al. 1 CPP)
- Les conditions sont donc les mêmes que pour la détention provisoire (fort soupçon et motif de détention, soit risque de collusion, de fuite, de récidive ou de passage à l'acte)
- Dans les cas de violence domestique, la question de savoir si les MS poursuivent le même but que la détention dépend des facteurs suivants :
 - ♦ Profil de l'accusé (p.ex. dangerosité, antécédents, état de santé [psychique])
 - ♦ Profil de la victime (p.ex. lien de dépendance, instabilité particulière)
 - ♦ Proportionnalité (p.ex. gravité de l'infraction, conséquences d'un emprisonnement)



Quelle est l'importance de la victime dans les MS?

- Fondamentalement, les besoins de la partie lésée/victime sont non pertinents dans les mesures de substitution en procédure pénale. Le but n'est pas de protéger les victimes mais de faire en sorte que la procédure puisse se terminer rapidement et sans influencer l'établissement de la vérité
- Néanmoins, la justice peut et doit faire preuve de créativité et, avec le consentement de l'accusé, ordonner des mesures de substitution qui ne sont pas directement liées au motif de la détention mais qui peuvent aider à la fois l'accusé et la victime (p.ex. obligation de suivre un cours même s'il n'y a qu'un risque de collusion).





Défis

- La procédure ne dure que quelques jours au TMC. Difficile d'obtenir des éclaircissements pour définir les meilleures conditions
- Important : coopération de la défense, mais aussi le niveau de connaissance du juge (quelles institutions offrent quelles possibilités)
- Canton de Zurich : le service d'intervention contre la violence domestique de la police cantonale réunit régulièrement toutes les institutions impliquées dans la protection contre la violence, ce qui permet un échange professionnel et une bonne connaissance mutuelle des services offerts par les diverses institutions



Conclusion

- Avec la détention préventive, c'est toujours oui ou non
- Les mesures de substitution sont moins radicales et offrent des options beaucoup plus flexibles que la détention. Elles sont devenues très importantes dans les procédures pénales.
- L'utilisation judicieuse des mesures de substitution exige des connaissances appropriées de la part des personnes qui les ordonnent





Discussion

Neue Rechtsgrundlagen zum Schutz vor Gewalt
Ersatzmassnahmen
2021

